



Rapportage des présentations de l'atelier sur les conseils de gestion pour réduire l'impact de la prédation des cormorans sur les poissons et les pêcheries organisé par la Commission européenne consultative pour les pêches dans les eaux intérieures (EIFAAC), à Pula, en Croatie, le 8 octobre 2024.

Présentation réalisée dans le cadre du groupe de travail « oiseaux piscivores » initié par la Maison wallonne de la pêche



Maison communale d'Aiseau-Presles,
Bertrand Hoc
25/01/2025

Présentations de l'atelier sur les conseils de gestion pour réduire l'impact de la prédation des cormorans sur les poissons et les pêcheries

- 1. Rapport de synthèse sur l'utilisation des dérogations à l'article 9 (directive Oiseaux), des réglementations et des mesures de gestion visant à réduire l'impact des cormorans sur la population de poissons, la pêche et l'aquaculture en vigueur dans les pays membres de l'EIFAAC.** Niels Jepsen DTU Aqua, Silkeborg
- 2. Élaboration d'un plan de gestion à l'échelle européenne pour protéger les espèces de poissons vulnérables et menacées de la prédation insoutenable des cormorans.** Ian G. Cowx, professeur émérite à l'Université de Hull, au Royaume-Uni
- 3. Suppression du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) des listes d'espèces protégées. Est-ce possible?** Raymon van Anrooy et Nienke van der Burgt de la FAO

Contexte de l'Atelier

- **Croissance de la population des cormorans** : depuis l'adoption de la directive oiseau de l'UE (79/409/EEC) adoptée en 1979 la population de cormorans est passée de très faible à plus d'un million dans le nord-ouest de l'Europe, provoquant des conflits entre les secteurs de la pêche, de l'aquaculture et les défenseurs des cormorans.
- **Projets d'atténuation sans succès** : Divers projets soutenus par l'Union européenne (tels que Redcafe, Intercafe, FRAP, CorMan) ont été mis en place pour atténuer les conflits, mais les solutions nationales n'ont pas fonctionné en raison de la nature migratrice des cormorans.
- **Impact sur la biodiversité** : La prédation par les cormorans menace les espèces de poissons protégées, ce qui a des conséquences négatives sur la biodiversité. Le Parlement européen a donc demandé un plan de gestion à l'échelle européenne.
- **Initiatives de l'EIFAAC** : L'EIFAAC travaille depuis des décennies sur les problématiques liées aux cormorans (conseils aux membres, publication de notes d'information, enquêtes en ligne,) et a lancé un projet visant à développer des conseils de gestion à l'échelle européenne pour protéger les espèces de poissons vulnérables et menacées de la prédation non durable par les cormorans

Objectifs de l'Atelier

- Rapport sur l'utilisation des dérogations de l'article 9 (dans le cadre de la Directive Oiseaux de l'UE), des réglementations et des mesures de gestion visant à réduire l'impact des cormorans sur les populations de poissons, la pêche et l'aquaculture qui sont en vigueur dans les pays membres de l'EIFAAC.
- Présenter et discuter les résultats des récentes enquêtes de l'EIFAAC.
- Fournir une compilation des conseils de gestion pour réduire l'impact de la prédation des cormorans sur les poissons, la pêche et l'aquaculture.
- Discuter des mesures potentielles de gestion régionales.

Rapport de synthèse sur l'utilisation des dérogations à l'article 9 (directive Oiseaux), des réglementations et des mesures de gestion visant à réduire l'impact des cormorans sur la population de poissons, la pêche et l'aquaculture en vigueur dans les pays membres de l'EIFAAC.

Niels Jepsen DTU Aqua, Silkeborg



Conclusion sur des recherches menées sur la prédation des cormorans au Danemark

- **Impact majeur des cormorans** : La prédation des cormorans est désormais le principal facteur influençant les populations de poissons dans les rivières, les lacs et les côtes au Danemark, y compris dans des habitats bien préservés.
- **Conséquences négatives** :
 - Économiques : Diminution des activités de pêche commerciale et récréative.
 - Culturelles : Réduction de la pratique de la pêche.
 - Biodiversité : Perte de diversité, notamment en mer du Nord.
- **Défis réglementaires** : Les faibles niveaux de poissons dans les rivières compliquent le respect des exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
- **Conflits persistants** : Malgré des efforts pour gérer ces problèmes, les conflits entre intérêts de pêche et protection des cormorans demeurent intenses, avec des populations de poissons à des niveaux historiquement bas.
- **Solutions nécessaires** : La réduction de la prédation des cormorans est identifiée comme la seule solution viable pour améliorer les populations de poissons dans les rivières.

Enquête menée au près des états membre de l'EIFAAC

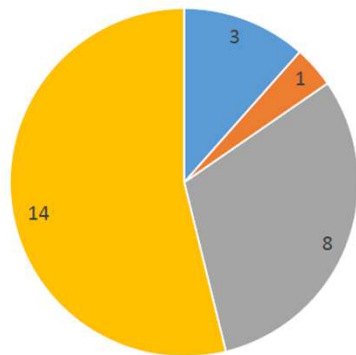
- La prédation des cormorans pose-t-elle un problème pour la gestion des pêches et de l'aquaculture dans votre pays ?
- Comment les conflits entre cormorans et aquaculture, pêche commerciale, pêche récréative et conservation de la biodiversité ont-ils évolué de 2022 à 2024 dans votre pays ?
- Pouvez-vous fournir des rapports et études sur la population de cormorans et les conflits avec les poissons, ainsi que sur la pêche et l'aquaculture dans votre pays ?
- Votre pays a-t-il des plans ou réglementations pour gérer les cormorans ?
- Qui applique ces réglementations et ont-elles été utilisées ces cinq dernières années ?
- Quelles sont les principales mesures pour contrôler les cormorans dans votre pays ?
- Les mesures actuelles pour réduire la prédation des cormorans sur les poissons sont-elles efficaces ?
- Pouvez-vous donner des détails sur les mesures de gestion et leurs résultats ? Si elles ne fonctionnent pas, pourquoi ?
- Pensez-vous qu'un plan de gestion européen pour contrôler le nombre de cormorans serait bénéfique pour la pêche et l'aquaculture ?

Résultats de l'enquête au près des états membre de l'EIFAAC

- **Intensité des conflits** : Les conflits liés aux cormorans restent importants et n'ont pas diminué depuis l'enquête EIFAAC de 2022.
- **Perception de la prédation** : 22 des 26 pays concernés considèrent la prédation des cormorans sur les poissons comme un problème majeur pour la gestion des pêches et de l'aquaculture.
- **Évolution des conflits** : Environ 50 % des répondants signalent une augmentation des conflits avec la pêche récréative et la conservation de la biodiversité, tandis que les conflits avec la pêche commerciale sont jugés stables ou en hausse, et près de 60 % estiment que ceux avec l'aquaculture sont stables.

Is predation by cormorants on fish populations an important problem for coastal, inland fisheries and aquaculture management in your country?

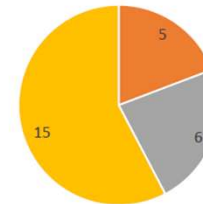
countries: 26



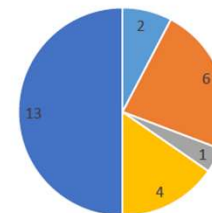
■ No ■ Minor importance ■ Important ■ Very important

Aquaculture

Number of responding countries: 26



Recreational fisheries

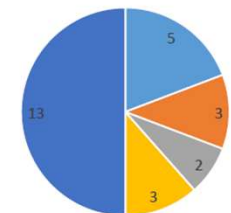


Commercial fisheries



■ I don't know
 ■ No conflicts
 ■ Decreasing number of conflicts
 ■ Stable number of conflicts
 ■ Increasing number of conflicts

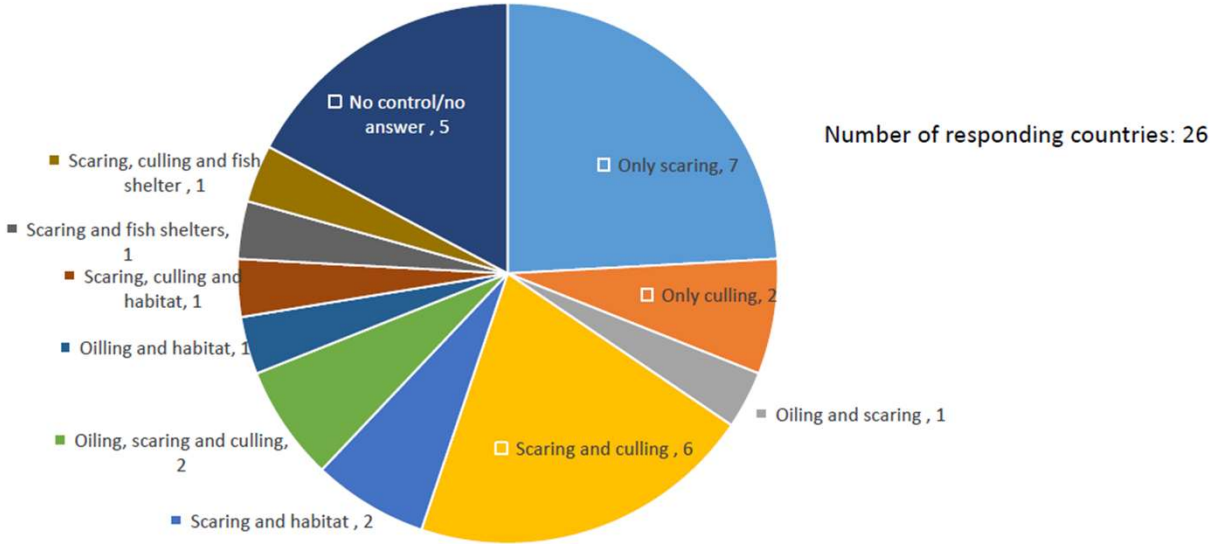
Biodiversity conservation



Résultats de l'enquête au près des états membre de l'EIFAAC

- **Efficacité des mesures de gestion** : Bien que diverses mesures de contrôle soient mises en place, la majorité des pays estiment que celles-ci sont insuffisantes ou inefficaces pour réduire la prédation des cormorans sur les poissons. Seuls cinq pays jugent ces mesures partiellement efficaces.

What are the primary cormorant control measures used in your country?



Scaring : effarouchement
Culling : abattage
Fish shelter : abri pour poissons
Oiling : huilage des œufs
Habitat : réhabilitation du milieu

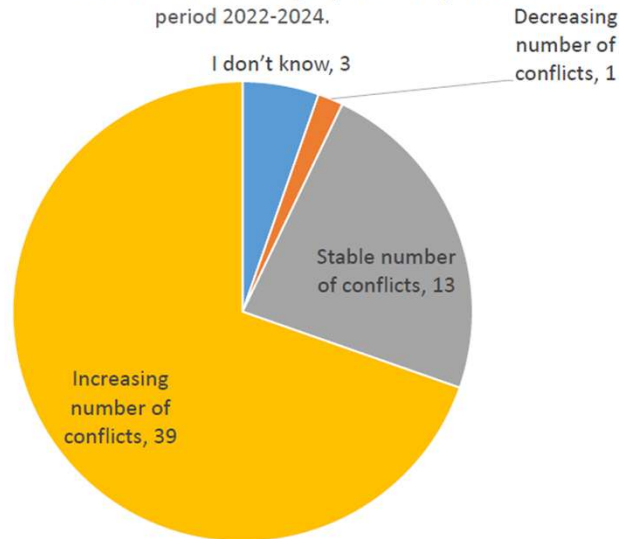
Principales conclusions de l'enquête 2024 des états membres de l'EIFAAC

- Un problème important, sauf pour l'Albanie, de la Norvège et les Pays-Bas.
- Des conflits croissants entre la pêche récréative et la conservation
- Des mesures très différentes, seuls 11 pays ont recours à l'abattage
- Seulement 5 réponses sur des mesures partiellement efficaces
- Une large majorité des États membres de l'EIFAAC (18 sur 20) est favorable à un plan de gestion paneuropéen pour contrôler le nombre de cormorans, estimant qu'il serait bénéfique pour la pêche et l'aquaculture intérieures

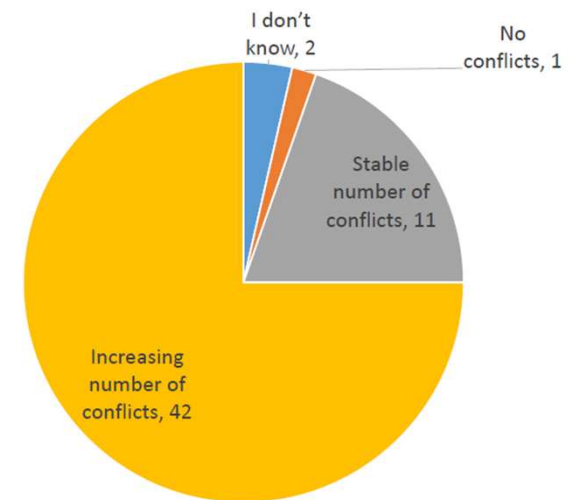
Résultat d'une enquête similaire menée au près de 56 experts en cormorans et en poissons

- La majorité des 56 experts interrogés considère la prédation des cormorans sur les poissons comme un problème majeur, signalant une augmentation des conflits avec la pêche récréative (70 %) et la conservation de la biodiversité (75 %), tandis qu'environ un tiers a noté une stabilité des conflits avec l'aquaculture et 32 % une augmentation.

2) How would you describe the trend in conflicts involving cormorants with Recreational fishing in your country over the period 2022-2024.



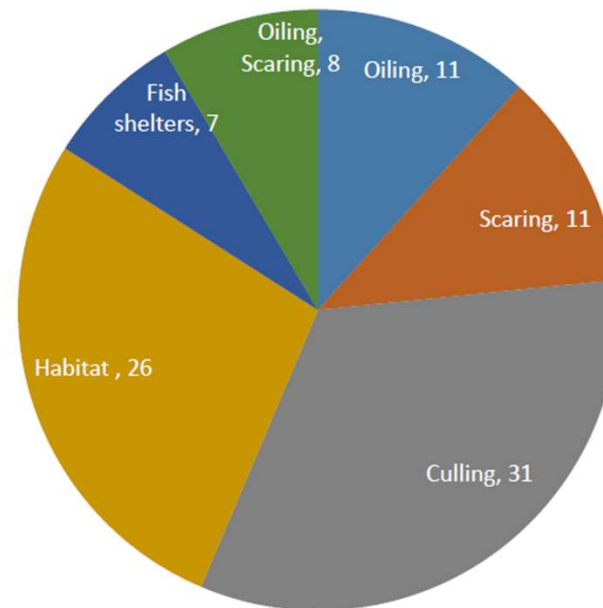
2) How would you describe the trend in conflicts involving cormorants with Biodiversity in your country over the period 2022-2024.



Résultat d'une enquête similaire menée au près de 56 experts en cormorans et en poissons

- **Mesures de contrôle** : Les principales mesures utilisées contre les cormorans incluent l'effarouchement (58 %), l'abattage (47 %) et l'huilage (21 %), des abris pour les poissons et des améliorations de l'habitat ont également été signalés avec des variations et sans tendance claire, tandis que près de 60 % des experts estiment que ces mesures sont insuffisantes ou inefficaces.

What are the primary cormorant control measures used in your country?



Principales conclusions de l'enquête 2024 du groupe d'experts

- Un problème important partout
- Des conflits croissants, principalement en matière de biodiversité/conservation - mais beaucoup d'incertitudes
- Des mesures très différentes - aucune tendance
- 16 réponses sur des mesures partiellement efficaces, 1 sur très efficaces (DE)
- Une large majorité des experts est favorable à un plan de gestion paneuropéen pour contrôler le nombre de cormorans, estimant qu'il serait bénéfique pour la pêche et l'aquaculture intérieures

Conclusions provisoires de l'analyse des dérogations au §9 de la Directive Oiseaux concernant les cormorans

Suivi des dérogations : Une analyse des dérogations pour les cormorans a été réalisée dans l'Union européenne et le Royaume-Uni pour suivre leur évolution au fil du temps.

Sources d'information : L'analyse a été effectuée à partir d'informations publiques disponibles sur le site de l'Agence européenne pour l'environnement, incluant des rapports sur les dérogations et des rapports biennaux.

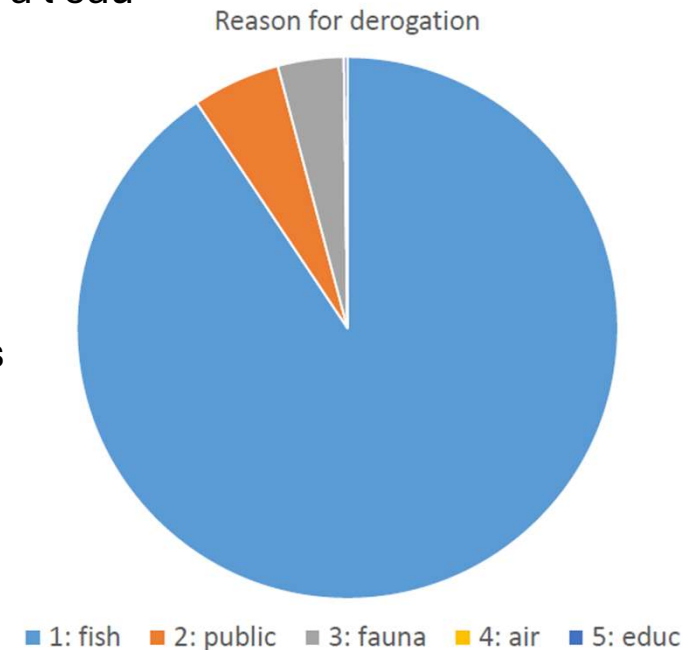
Problèmes de conformité : Bien que les pays soient tenus de rendre compte des dérogations chaque année selon la directive Oiseaux, certains ne le font pas correctement, ce qui rend certaines données inutilisables pour l'analyse.

Conclusions provisoires de l'analyse des dérogations au §9 de la Directive Oiseaux concernant les cormorans

Les motifs justifiant les dérogations pour les cormorans incluent principalement :

- Prévenir les dommages aux cultures, au bétail, aux forêts, aux pêcheries et à l'eau
- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques
- Pour la protection de la flore et de la faune
- Dans l'intérêt de la sécurité aérienne
- À des fins de recherche et d'éducation

Motifs d'abattage : 91 % des autorisations de dérogation pour les cormorans ont été accordées pour éviter de graves dommages aux pêcheries.

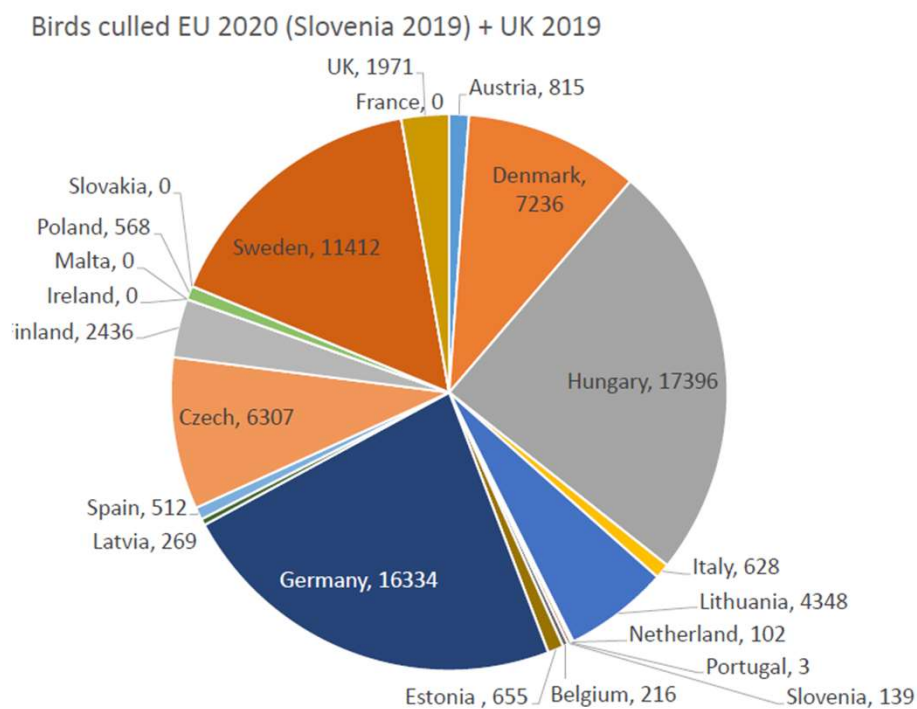


Conclusions provisoires de l'analyse des dérogations au §9 de la Directive Oiseaux concernant les cormorans

- **Chiffres d'abattage en 2020 :**

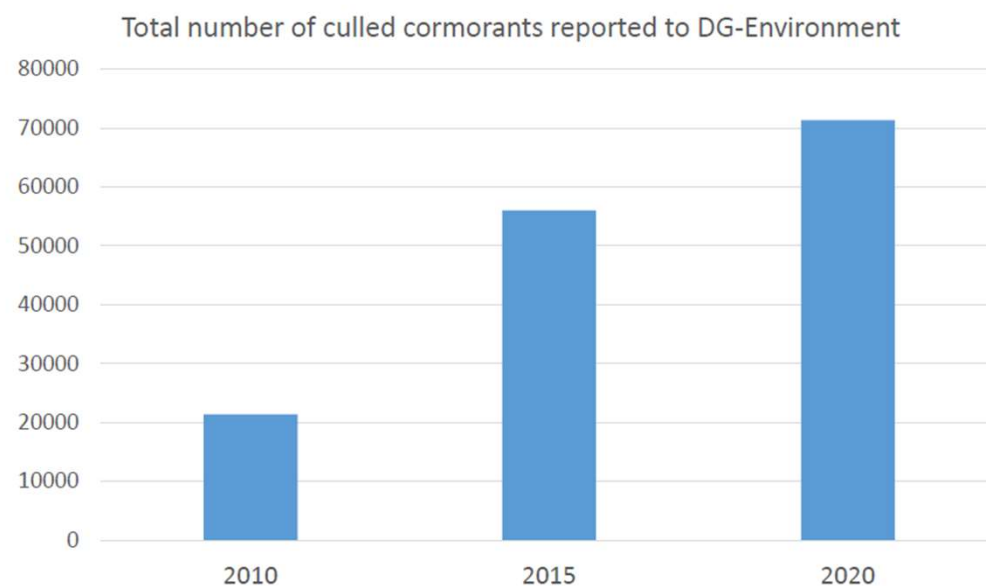
En 2020, 71 000 cormorans ont été abattus, 9 000 œufs ont été huilés ou piqués, et moins de 1 000 nids ont été détruits.

- **Rapports inégaux :** Peu de pays ont signalé la plupart des réglementations, cinq États membres représentant 70 % du total des dérogations accordées en 2020.



Conclusions provisoires de l'analyse des dérogations au §9 de la Directive Oiseaux concernant les cormorans

- **Tendances d'abattage** : Le nombre total de cormorans abattus a augmenté de 21 000 en 2010 à 71 000 en 2020, avec un total de 120 000 abattages autorisés en 2020.
- **Population de cormorans** : Avec une estimation de 1,5 million de cormorans en Europe, les 120 000 abattus représentent **moins de 10 % de la population**



Conclusions provisoires de l'analyse des dérogations au §9 de la Directive Oiseaux concernant les cormorans

- **Utilisation des dérogations** : Les dérogations de l'article 9 de la directive « Oiseaux » de l'UE sont couramment utilisées dans de nombreux pays avec un nombre croissant de cormorans abattus depuis 2012
- **Rapports concentrés** : Les données sur l'abattage des cormorans proviennent principalement de six pays (70%) : France, Allemagne, Hongrie, Suède, Danemark et Tchéquie.
- **Tendances réglementaires** : Il y a une augmentation notable des mesures réglementaires, qui reflète l'augmentation des conflits identifiée dans l'enquête EIFAAC de 2024.
- **Nécessité de mettre en place un consensus en états membres pour rendre plus efficaces les mesures de régulations**

Élaboration d'un plan de gestion à l'échelle européenne pour protéger les espèces de poissons vulnérables et menacées de la prédation insoutenable des cormorans



Ian G. Cowx, professeur émérite à l'Université de Hull, au Royaume-Uni

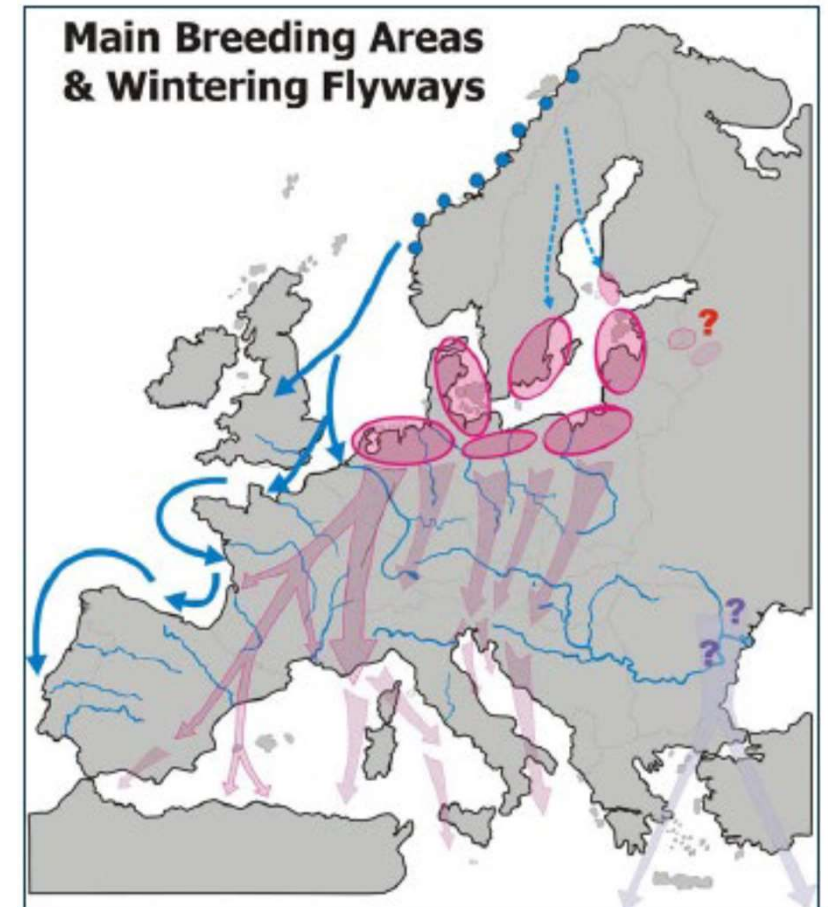


Nature du conflit

- **Le nombre de grands cormorans nicheurs et hivernants a augmenté de façon spectaculaire dans toute l'Europe**, créant un conflit entre la conservation des oiseaux et la pêche et l'aquaculture.
- **De nombreuses populations de poissons sauvages sont menacées** et ne bénéficient plus d'un état de conservation favorable.
- Le Parlement européen (2008) a adopté une résolution (P6_TA(2008)0583) en faveur d'un **plan européen de gestion des cormorans** afin de minimiser l'impact croissant, mais **nécessite une procédure largement acceptée par toutes les parties prenantes pour résoudre les conflits**.

Répartition et abondance des oiseaux

- Grand cormoran espèce très mobile
- Peut se déplacer sur des centaines de kilomètres entre les colonies de reproduction et d'hivernage
- Il est important de noter le mélange des populations hivernantes provenant de différentes zones de reproduction.
- Des preuves récentes suggèrent un changement dans les voies de migration



Répartition et abondance des oiseaux

Raisons de l'augmentation du nombre de cormorans

- **Amélioration des mesures légales de conservation** dans une grande partie ou la totalité de l'aire de répartition des cormorans
 - Moins d'oiseaux tués, ce qui a favorisé la survie des jeunes et des oiseaux plus âgés.
 - Protection des sites de reproduction des cormorans et possibilité pour les cormorans de se reproduire à proximité des ressources alimentaires et de les exploiter
- **Réduction de l'utilisation du DDT**
- **Accès facile aux habitats à forte disponibilité de proies**
 - Par exemple, les colonies situées dans des zones côtières peu profondes ont accès à des ressources alimentaires abondantes
 - En rapport avec des questions telles que l'eutrophisation et le renforcement des stocks



Répartition et abondance des oiseaux

- **Population de cormorans** : On estime qu'il y a entre 222 000 et 267 000 couples nicheurs en Europe et une population hivernante de 602 000 à 757 000 individus, sans évaluation à l'échelle européenne depuis 2013.
- **Concentrations géographiques** : Les cormorans se concentrent en Europe du Nord et de l'Ouest, notamment dans la région baltique, et se répartissent largement en hiver à travers l'Europe.
- **Déplacement vers le sud** : Un potentiel déplacement des cormorans hivernants vers des zones plus méridionales a été noté.
- **Estimation globale** : Birdlife International (2021) estime la population totale de grands cormorans à environ 926 000 individus, avec une tendance à la hausse

Impact des cormorans sur les eaux continentales

Déprédation des cormorans sur les pêcheries en eaux libres

- Les cormorans consomment **440-1100 g/jour/oiseau**
- La longueur des poissons consommés varie de **40 à 500 mm**, la plupart de **100 à 149 mm**
- Les taux de prédation peuvent atteindre **80 kg/ha/an** mais sont généralement inférieurs à **15 kg/ha**
- Les eaux continentales européennes ont un potentiel de production de biomasse de **50-80 kg/ha**



Impact des cormorans sur les eaux continentales

Blessures et effarouchement

- **Effarouchement des poissons** dans leur habitat de refuge, en particulier sur les plans d'eau naturels
- **Blessures** : peu de preuves quantitatives en Europe
 - proportion de poissons blessés faible dans les pêcheries naturelles (<5%),
 - jusqu'à 18% des poissons blessés par les attaques de cormorans dans les étangs d'élevage



Impact des cormorans sur les eaux continentales

Dynamique des écosystèmes



- **Les cormorans peuvent avoir une niche alimentaire spécifique et uniforme**, ce qui peut avoir des effets négatifs sur les réseaux alimentaires.
- **Les regroupements d'oiseaux en colonies de nidification et d'hivernage ont des effets sur l'écosystème.**
 - Dommages causés à la sylviculture
 - Les matières fécales fertilisent le sol - augmentation de la charge en azote
 - Coquilles d'œuf et boulettes de cormoran neutralisent les acides du sol
 - Les carcasses d'adultes et de poussins attirent les prédateurs et les charognards

Impact des cormorans sur les eaux continentales

Prédation dans les installations aquacoles

- Données quantitatives limitées sur l'ampleur du problème en Europe
- 53 % du rendement annuel d'une ferme aquacole du bassin d'Arcachon (sud-ouest de la France)
- 47 % des poissons de la classe de longueur 100-149 mm dans les étangs de Donji Miholjac, Croatie orientale.
- L'Organisation néerlandaise pour la pêche intérieure (OVV) a dû fermer les écloseries/nurseries de Lelystad en 1991 et de Valkenswaard en 2000 en raison de la prédation des cormorans. La colonie prédatrice des étangs de Valkenswaard comptait 150 oiseaux.



Actions visant à résoudre l'impact des oiseaux sur les stocks de poissons

Régime de protection du grand cormoran

- **Protégé par la directive « Oiseaux »**, article 5 (espèce non chassable).
- **État de conservation** : sûr (favorable)
 - population reproductrice 222 000-267 000 couples ;
 - population hivernante 602 000-757 000 individus
 - tendances à la hausse.
- **L'article 9 autorise des dérogations** au régime général de protection de la directive « Oiseaux » afin de prendre les mesures nécessaires, y compris la lutte létale, pour prévenir les dommages graves causés à la pêche et à l'aquaculture.
- **Dérogations accordées par les autorités nationales compétentes** - non obligatoires, pas d'approbation préalable de la Commission.
 - Les solutions doivent être trouvées au niveau local, là où les conflits se produisent et où elles peuvent être discutées et mises en œuvre en coopération avec les parties prenantes locales.



Actions visant à résoudre l'impact des oiseaux sur les stocks de poissons

Mesures de gestion - INTERCAFE TOOLBOX-

- Mesures létales pour réduire le nombre de cormorans ;
- Réduction du succès de la reproduction par la destruction des œufs
- Effarouchement des cormorans de la pêcherie ou de la pisciculture
- Techniques d'exclusion
- Modification de l'habitat pour réduire la disponibilité des poissons pour les cormorans.
- Gestion des stocks de poissons pour réduire la disponibilité des poissons pour les cormorans.
- Compensation
- Plans de gestion



Actions visant à réduire l'impact des oiseaux sur les stocks de poissons

Actions de lutte contre les cormorans en Europe

Enjeux :

- **La plupart des pays ne demandent pas de licences**
 - Le contrôle au titre de l'article 9 n'est pas approuvé par toutes les organisations de gestion et les parties prenantes
 - Argumenter qu'il n'y a pas de possibilité légale dans le cadre de la Directive Oiseaux pour un cadre européen contraignant obligeant les Etats membres à réduire les populations de cormorans.
- **Le contrôle des populations de cormorans est largement inefficace à l'échelle locale - une intervention régionale / paneuropéenne est nécessaire et devrait inclure les populations intérieures et côtières.**

Actions visant à réduire l'impact des oiseaux sur les stocks de poissons

Compensation

- Largement limitée aux fermes piscicoles
- Le calcul des paiements compensatoires est rarement rigoureux
- Financement de l'UE : L'EMFAF peut être utilisé pour soutenir les mesures préventives et pour compenser les pertes.

Plans de gestion

- Non exhaustifs ou non intégrés entre les pays
 - implications pour établir une approche paneuropéenne
- Possibilité de réussite illustrée par l'Amérique du Nord
 - Lacs Huron et Ontario

La voie à suivre : Analyse de la situation

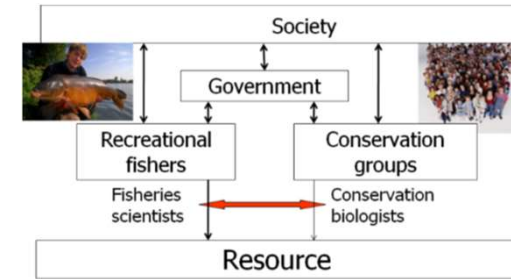
Conflits avec la pêche : L'augmentation des populations de cormorans en Europe a provoqué des conflits avec la pêche et l'aquaculture au cours des 30 dernières années.

Résolution du Parlement européen : Le Parlement européen a adopté la résolution (SP(2009)401) pour établir un plan de gestion européen des cormorans.

Position de la Commission européenne : La Commission ne juge pas approprié un plan de gestion à l'échelle de l'UE en raison de la complexité des conflits, et recommande une coopération accrue entre les États membres.

État de conservation et déséquilibre : Les cormorans sont en état de conservation favorable, mais de nombreuses populations de poissons, notamment migratoires, sont menacées, ce qui crée un déséquilibre entre la protection des cormorans et celle des stocks de poissons.

La voie à suivre : Appel à un plan de gestion européen



Composantes essentielles du plan

- **Base de données appropriée** : Surveillance régulière des populations de cormorans pour évaluer leur répartition, succès de reproduction et impact sur les écosystèmes.
- **Stratégies d'atténuation** : Réduction de la disponibilité des poissons et du nombre de cormorans via des mesures telles que l'effarouchement et la gestion des stocks.
- **Cadre juridique** : Assurer la conformité avec les directives de l'UE, établir des critères pour le contrôle légal des cormorans et garantir la protection des zones et espèces sensibles.
- **Gestion adaptative et participation des parties prenantes** : Développer des approches régionales spécifiques, mettre en œuvre des techniques de gestion dynamique, impliquer divers groupes dans la prise de décision et améliorer la sensibilisation du public.
- **Recherche et innovation** : Évaluer les impacts des cormorans, quantifier leurs mouvements et développer des moyens de régulation.
- **Partage des données et coordination centrale** : Établir une base de données paneuropéenne, favoriser la collaboration internationale, et créer une unité centrale de coordination pour harmoniser les efforts de gestion.

La voie à suivre : Appel à un plan de gestion européen

Résumé

- Reconnaître que les espèces de poissons (de rivière) protégées sont dans un état précaire en raison de la prédation
- Reconnaître que les cormorans sont là pour rester—optimiser la gestion des populations de cormorans (intérieures et côtières) et de poissons
- Passer des résultats basés sur les données (recherche scientifique) aux besoins de politique et de gestion - évaluation et réponses aux impacts et interventions
- Envisager d'intégrer les interventions de gestion nationales et régionales dans le cadre paneuropéen
- Adopter une approche de gestion adaptative avec la participation des principales parties prenantes coordonnée par une agence centrale

Suppression du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) des listes d'espèces protégées. Est-ce possible?

Raymon van Anrooy et Nienke van der Burgt (FAO)



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Statut du Grand Cormoran selon l'IUCN

Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) est actuellement classé comme "**Préoccupation mineure**" sur la liste rouge de l'IUCN. Cela signifie que l'espèce n'est pas considérée comme menacée à l'échelle mondiale.

Implications du statut "Préoccupation mineure" :

- L'espèce est abondante dans la nature.
- Elle présente un faible risque d'extinction.
- Elle n'est pas une priorité de conservation, mais elle est importante pour la biodiversité mondiale.

Conclusion : Il n'est pas possible de retirer le Grand Cormoran de la liste rouge de l'IUCN, car il est déjà dans la catégorie la moins préoccupante



Directive européenne sur les oiseaux (2009/147/CE)

- La directive vise à protéger toutes les espèces d'oiseaux sauvages dans l'Union européenne, y compris leurs œufs, leurs nids et leurs habitats.
- **Statut du Grand Cormoran dans la directive :**
 - Le Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) et sa sous-espèce (*Phalacrocorax carbo sinensis*) ne figurent pas à l'**Annexe I** (espèces nécessitant une protection spéciale).
 - Ils sont donc soumis au **régime de protection générale** (Article 5), qui interdit leur destruction intentionnelle, la perturbation de leurs nids, etc.
- **Déroghations possibles :**
 - L'**Article 9** permet aux États membres de déroger aux interdictions de l'Article 5 sous certaines conditions, notamment pour prévenir des dommages importants aux pêcheries, à l'agriculture ou à d'autres intérêts publics.
 - De nombreux États membres ont déjà utilisé ces dérogations pour gérer les populations de cormorans.

Possibilité d'ajouter le Grand Cormoran à l'Annexe II

- L'**Annexe II** de la directive liste les espèces qui peuvent être chassées dans l'UE.
- **Processus d'amendement de l'Annexe II :**
 - Il est possible d'ajouter une espèce à l'Annexe II, mais le processus est **complexe et long**.
 - Il nécessite une proposition de la Commission européenne, suivie de négociations entre le Conseil des ministres et le Parlement européen.
 - **Risques politiques :** Une telle modification pourrait être perçue comme un affaiblissement de la protection des oiseaux, ce qui susciterait probablement l'opposition des organisations environnementales (ENGO) et de certains groupes politiques.

Conclusions et perspectives

- **Retrait de la liste rouge de l'UICN** : Impossible, car le Grand Cormoran est déjà classé comme "Préoccupation mineure".
- **Modification de la directive européenne** : Bien que possible, l'ajout du Grand Cormoran à l'Annexe II est peu probable en raison des obstacles politiques et procéduraux.
- **Solutions alternatives** :
 - Utiliser les **dérogations de l'Article 9** pour gérer localement les populations de cormorans.
 - Développer un **plan de gestion européen** pour protéger les espèces de poissons vulnérables tout en surveillant les populations de cormorans.
 - Impliquer les **pays non membres de l'UE** dans la gestion des cormorans, notamment pour les populations migratrices.

Recommandations :

- **Pour les États membres :**

- Utiliser les dérogations existantes (Article 9) pour gérer les conflits entre la protection des cormorans et les intérêts des pêcheries.
- Mettre en place des programmes de surveillance pour mieux comprendre les dynamiques des populations de cormorans et de poissons.

- **Pour l'UE :**

- Éviter de rouvrir la directive sur les oiseaux, car cela pourrait entraîner des débats politiques complexes.
- Promouvoir une approche collaborative entre les États membres et les pays voisins pour une gestion transfrontalière des cormorans.

Merci pour votre attention